



## Je loue une maison avec chemine qui ne peut fonctionner

Par **borissar71**, le **31/10/2015** à **09:27**

bonjour je loue une maison avec chemine comme chauffage principale mai je ne peux m en servir car la porte de ne tien plus ferme et les joins detencheite entre l inssert et le conduit son cuir donc la fume sort dans toute la maison sa faite deux fois que je la ramone et il y a toujours autant de bistre jai rempli deja deux sceaux de 20LITRE je voudrait faire venir un expere pour quil constate la gravite je prevenir mon assurance car je veux me metre a defaux dois je continue a payer mon loyer vu que le proprietaire et au courant de la situation donc je suis obliger de chauffer avec les radiateur electrique qui va me coute une fortune donc quoi faire cordialement borissar

Par **janus2fr**, le **31/10/2015** à **09:43**

Bonjour,

Vous ne pouvez pas, de vous même, décider de ne pas payer le loyer.

Si je comprends bien, le logement est pourvu de radiateurs électriques, il n'est donc pas sans chauffage.

Qu'est t-il indiqué au bail concernant la cheminée ? Elle est qualifiée de moyen de chauffage principal ou non ?